édhéa	**Master of Arts HES-SO en Arts visuels** EDHEA, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève **Orientation MAPS+S – Arts in Public Spheres + Sound** **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2024-2025**	Hes·so VALAIS WALLIS

Domaine	Design et arts visuels
Filière	Arts visuels
Titre du module	**Master Thesis (exhibition and presentation)**
Type de module	**Module d'approfondissement individuel – Module obligatoire***
Code	MAapr402
Type de formation	Master HES-SO en Arts visuels
Crédits ECTS	15 ECTS
Semestre	Semestre 4
Lieu	EDHEA - École de design et haute école d'art
Prérequis	Avoir validé l'ensemble des modules des 3 premiers semestres du plan d'études du Master Arts visuels (90 ECTS)
Langues principales	Français / Anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Le module Master Thesis II – projets artistiques atteste de compétences finales en adéquation avec le champ professionnel de la production artistique. Le module Master Thesis II – projets artistiques doit en outre attester : - de l'autonomie de l'étudiant.e dans la conception et la réalisation d'un projet personnel de recherche artistique, ainsi que d'une aptitude à le valoriser et de le soutenir, - de compétences au niveau d'excellence exigé par la complexité des tâches et des problématiques que l'étudiant.e est appelé.e à définir, - de compétences méthodologiques, de formulation et de réalisation liées à un projet de recherche artistique, - d'aptitudes à l'exercice critique fondé sur une connaissance approfondie et une première expérience concrète du contexte culturel, politique, social et économique dans lequel s'inscrit le travail artistique ainsi que d'une capacité à s'orienter sur la scène de l'art contemporain et, le cas échéant, à la redéfinition de son champ d'activité professionnelle, - d'aptitudes à développer une méthodologie de recherche artistique pertinente, à mener de manière autonome un projet d'auteur.e et à travailler dans un contexte pluridisciplinaire. Le projet est finalisé, sous la forme d'une proposition présentable et/ou communicable. Cette réalisation condense les recherches effectuées au cours des quatre semestres d'études. Elle a un caractère public. Elle est soutenue par un discours qui en énonce le contexte et les enjeux.
Contenu et formes d'enseignement	Rendez-vous individuels ou collectifs de tutorat.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par un jury et par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité aux cours et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. L'évaluation met l'accent sur la qualité de la recherche dans sa réalisation (soin de la langue écrite et orale, précision du vocabulaire, langage soutenu et spécifique, structuration des présentations orales, adéquation du dispositif de présentation avec les arguments théoriques et la réalisation par les moyens de la reproduction technique). Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.

Modalité de remédiation	Remédiation : pas de remédiation possible. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignants	Les équipes enseignantes des orientations et invité.x.s
Nom du responsable du module	Petra Koehle et Nicolas Vermot-Petit-Outhenin, responsables de l'orientation MAPS+S
Descriptif validé le	31.08.2024
Par	Valérie Félix, responsable de la filière Arts visuels EDHEA

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 Règlement de la formation de base Bachelor et Master HES-SO, du 14 septembre 2020.